



Risque chimique : analyse des fiches de données de sécurité

Inclus dans l'offre socle

L'analyse des fiches de sécurité, pour quoi faire ?

Identifier

les substances présentes dans un produit afin de contribuer à l'évaluation du risque chimique.

Comprendre

la toxicité des substances et notamment leurs effets sur la santé.

Conseiller

sur les actions de prévention et de protection des travailleurs.

La fiche de données de sécurité, c'est quoi ?

La fiche de données de sécurité (FDS) est un document regroupant toutes les informations relatives aux propriétés d'un produit chimique, l'identification des dangers, les informations toxicologiques, les valeurs d'exposition, les consignes d'utilisation et de stockage, les équipements de protection individuelle (EPI).

La FDS est établie par le fournisseur du produit chimique et permet d'identifier de manière réglementaire les dangers de ce produit, notamment les effets sur la santé humaine et l'environnement.

L'analyse des fiches de données de sécurité, comment ça se passe ?

L'employeur fournit les FDS au SPSTI

L'employeur a l'obligation de réaliser une évaluation du risque chimique pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux. Pour y contribuer, il fournit aux SPSTI les FDS que le fournisseur lui a donné.

L'analyse est faite par les membres des équipes pluridisciplinaires du SPSTI

Toutes les données contenues dans une FDS peuvent être complexes à appréhender : le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises les analyse afin

d'aider à comprendre les dangers des substances et leurs effets sur la santé, et de conseiller au mieux.

Le SPSTI conseille des actions de prévention et de sensibilisation au risque chimique

Grace à l'analyse des FDS, le SPSTI peut également aider l'employeur dans la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des travailleurs au risque chimique. Il peut intervenir pour :

- fournir une aide pour **remplacer des produits dangereux** par d'autres produits moins nocifs ;
- conseiller sur les **moyens de prévention** à mettre en place pour la protection des travailleurs **contre les produits non substituables** ;
- définir le **suivi individuel de l'état de santé** des travailleurs exposés.

Pour plus d'informations sur l'analyse des fiches de données de sécurité, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention





Risque chimique : Accompagnement et mise en place de votre plan d'action

Concrètement, comment ça se traduit à l'APST37 ?

Analyse des fiches de données de sécurité

Public

Toute entreprise adhérente à l'APST37.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Médecins du travail
IPRP

Objectifs

Aider l'entreprise à évaluer le risque chimique et mettre en place un plan d'actions pour réduire et/ou éliminer le risque.

Cadre réglementaire

Le Code du travail appréhende le risque chimique dans son ensemble, depuis la fabrication des produits chimiques et leur mise sur le marché jusqu'à leur utilisation professionnelle. (articles L. 4412-1 et R. 4412-1 à R. 4412-160)

L'employeur doit en premier lieu **évaluer les risques générés par toutes les activités de l'entreprise pouvant exposer à des agents chimiques**, que ce soit des produits utilisés comme tels ou générés par une activité ou un procédé sous la forme de gaz, poussières ou aérosols. (articles R. 4412-5 à R. 4412-10 du Code du travail)

Evolution réglementaire du 2 août 2021 :
Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés à des risques chimiques sont déterminées par décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 4111-6, en tenant compte des situations de polyexpositions.

La démarche

Échanger, analyser votre demande et adapter l'intervention en fonction de vos besoins :

- Informations relatives à la réglementation et la démarche d'évaluation)
- Avis et conseils sur la substitution de produits
- Analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Présentation et accompagnement dans la démarche d'évaluation (inventaire des produits chimiques, analyse des produits via l'analyse des FDS, inventaire des situations de travail, observation des conditions réelles de travail (EPC, EPI)*, hiérarchisation des risques santé, rédaction plan d'action etc...)
- Mesure atmosphérique et/ou biologique selon les agents chimiques exposants afin de

vérifier l'exposition des salariés

Restituer les résultats (rapport, compte rendu, présentation orale lors de CSE...)

Proposer des pistes d'amélioration / d'action :

- Mise en place d'une métrologie (atmosphérique et/ou biologique)
- Sensibilisations des salariés

Modalités :

- L'évaluation des risques chimiques doit être renouvelée au moins annuellement ou dès que nécessaire (changement de procédé, nouveaux produits...)
- Un surcoût lié aux analyses toxicologiques par un laboratoire peut vous être facturé dans le cas d'une métrologie atmosphérique et biologique.

***Équipement de Protection Individuelle ou Collective**

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**





Risque chimique : Accompagnement et mise en place de votre plan d'action

Concrètement, comment ça se traduit à l'APST37 ?

Aide à l'évaluation du Risque Chimique

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 concernée par le risque chimique.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Toxicologue
Conseiller en prévention
Techniciens HSE

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

4h00
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise par la transmission d'informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation et la hiérarchisation des risques liés aux agents chimiques.
- Mettre en place un plan d'actions pour réduire et/ou éliminer le risque chimique.

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

Modalités

Pour les Entreprises de plus de 50 salariés : sensibilisation dispensée à des relais/référents santé sécurité / membres CHSCT.

Programme et contenu

1. Introduction

2. Définitions :

- Produit et risque chimique
- Toxicité et Produit CMR
- Danger, Risque, Exposition

3. Agent Chimique Dangereux (ACD) et réglementation

4. Expositions et effets sur la santé

- Voie de pénétration des produits
- Effets chroniques, aigus, allergies...

5. SGH/REACH/CLP

- Réglementation
- Etiquetage
- FDS

6. CMR

- Définition
- Etiquetage

7. Méthode EvRCh

- Hiérarchisation du risque potentielle
- Evaluation du risque par inhalation
- Evaluation du risque par contact cutané

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention

